



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 6/23

« Comptes et rapport de gestion 2022 »

Au Conseil communal d'Aubonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances (CoFin) a effectué dans le courant des mois de mai et juin 2023 le contrôle des comptes 2022 de la Commune.

Suivant la procédure mise en place, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir en séance plénière pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Une séance réunissant les membres de la CoFin et une délégation municipale s'est ensuite tenue le 22 mai pour évoquer l'ensemble des questions touchant les comptes de notre Commune. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 26 mai 2023 à la traditionnelle visite des domaines.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement M. Laurent Auchlin (Municipal des finances), notre boursier communal, M. David Golay, et M. Yves Charrière (Syndic), de la qualité et de la précision du rapport rendu sur les comptes 2022, ainsi que de leur disponibilité dans le cadre de l'exercice de son mandat.

1. Remarques générales

Parvenu au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

Le résultat des comptes 2022 présente un résultat positif de CHF 766'124.-. Le budget prévoyait une perte de CHF 1'149'100.-, soit un écart entre les comptes et le budget de CHF 1'915'224.-.

La CoFin relève la grande différence entre le budget établi et les comptes, mais constate que les finances communales sont saines et se portent bien.

Ce résultat positif s'explique en grande partie par des recettes importantes et non prévisibles sur les impôts conjoncturels (droits de mutations et gains immobiliers entre autres) :

Budget 2022 impôts (compte 40) = CHF 20'005'000.- Comptes 2022 = CHF 22'060'851.- soit une différence de CHF 2'055'851.-.

Pour l'exercice 2022, la **marge nette d'autofinancement** (MNA ou solde fonctionnement épuré) présente un montant de CHF 2'787'223.-, très largement supérieur aux prévisions budgétaires de CHF - 973'700.-, soit un écart de CHF 3'760'923.-. Cette marge (MNA) si elle est positive, peut être utilisée pour supporter de nouveaux investissements, augmenter l'offre de services publics ou diminuer les impôts. Cette marge est particulièrement élevée en raison du peu d'investissements réalisés en 2022.

La **marge brute d'autofinancement** (MBA ou Cash Flow de fonctionnement) présente un montant de CHF 3'597'380.- très largement supérieur au budget de CHF 602'300.-, soit un écart de CHF 2'995'080.-. Cette marge correspond aux liquidités résiduelles qui pourraient être utilisées pour financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES – PREAVIS 6/23 – COMPTES 2022

Récapitulation :

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenus ordinaires	41'233'808.-	36'309'500.-	44'955'029.-
Charges ordinaires	40'467'684.-	37'458'600.-	43'081'466.-
Résultat	+ 766'124.-	- 1'149'100.-	+ 1'873'563.-

L'accroissement des revenus entraîne une augmentation de notre part cantonale (péréquation et facture sociale). Les décomptes définitifs ne sont pas encore connus, mais font l'objet de provisions sur la base d'un décompte provisoire effectué par le Département. Cette projection est relativement fiable, seule la part sociale peut subir une évolution.

Amortissements (tableau p. 112)

Les amortissements ordinaires sont de CHF 1'562'882.- .

Les amortissements supplémentaires sont de CHF 2'020'374.-.

Soit un total de CHF 3'583'256.-

Les amortissements se font sur des préavis en cours, en adéquation avec les conclusions de ceux-ci.

Les amortissements supplémentaires résultent des prélèvements effectués sur les fonds de réserve, conformément aux conclusions des différents préavis votés.

Détail des amortissements supplémentaires - Total CHF 2'020'374.- (p.112) :

Préavis 3/18 « Mise en séparatif Temple et Amiral-Duquesne » : **CHF 1'163'040.-.**

Préavis 7/19 « Réfection chaussées av. Abraham-Hermanjat, Trévelin... » : **CHF 766'883.-.**

Préavis 3/19 « Réaménagement des locaux communaux de Montherod » : **CHF 90'451.-.**

Cte 230 : Amortissements et réserves non ventilés : CHF 1'000'000.- :

Au vu du résultat exceptionnel de l'exercice 2022, la Municipalité a pris la décision d'effectuer cette attribution à titre exceptionnel (CHF 1'000'000.-) afin de montrer sa volonté dans la rénovation énergétique de notre parc immobilier. Les amortissements exceptionnels ne se font qu'à l'établissement du résultat comptable et sur le compte 230.

Cette opération influence le résultat de l'année, mais pas la marge d'autofinancement qui demeure l'indicateur du résultat d'un exercice.

Etat des réserves – Fonds de réserves (tableau p.107) :

	Solde 1.1.22	Attribution 2022	Prélèvement 2022	Solde 31.12.22
Fonds affectés	6'428'155.-	533'543.-	932'404.-	6'029'294.-
Fonds de renouvellement et rénovation	4'005'804.-	1'225'900.-	328'813.-	4'902'890.-
Fonds libres	9'268'584.-	80'000.-	1'006'953.-	8'341'630.-
Total	19'702'543.-	1'839'443.-	2'268'170.-	19'273'815.-

Etat de quelques fonds de réserve :

9281.2 – Efficience énergétique des bâtiments communaux (nouveau) : CHF 1'000'000.-

9282.02 – Investissements futurs : CHF 3'861'196.-.

9282.13 – Etude et rénovation globale de l'Esplanade : CHF 348'021.-

9282.19 – Manifestations et réceptions : CHF 110'000.-

9282.26 – Etude et aménagement « pl. Ancienne Gare » : CHF 1'976'100.-

9282.30 – Mobilité douce : CHF 152'500.-

2. Remarques particulières

Suite à l'examen des comptes 2022 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

2.1. Cte 150 – Manifestation / Culture et Loisirs:

La différence des charges entre le budget et les comptes est de CHF 74'000.-.

Le chapitre des manifestations a été fortement sollicité en 2022 pour les raisons suivantes :

- L'effet post-Covid et la reprise des manifestations qui ont été reportées en 2020 et 2021.
- AubonnExpo (manifestation ponctuelle) a engendré des coûts plus importants que prévus (maquettes Lego entre autres).
- L'achat de vaisselle lavable pour manifestations, non prévu au budget.

La politique municipale vise à encourager et à organiser les manifestations afin de dynamiser la vie locale et régionale.

2.2. Cte 5201.3111 – Hôtel de Ville :

CHF 32'275.- pour achat non budgétisé de 12 fauteuils de travail en remplacement des fauteuils usagés de la salle de Municipalité.

2.3. Frais d'études (cte 3185.00) :

Comptes 2022 : CHF 327'784.-, Budget 22 : CHF 212'000.-, Comptes 21 : CHF 358'935.-

Les frais d'études sont toujours importants. Ce poste fait l'objet d'un bloc pour toute la Commune. Il est composé également des frais liés aux contrôles d'enquêtes (raccordements, protections incendies, énergies, etc.) effectués par des tiers et refacturés aux demandeurs (permis).

Les frais d'avocats pour les différents litiges sont également dans ce poste.

Pour ces raisons, les prévisions sont difficiles à budgétiser. La Municipalité précise que si une étude est entamée avec un devis supérieur à CHF 50'000.-, un préavis est déposé.

2.4. Cte 450.3141 – Entretien « Ordures ménagères et déchets » :

La somme de CHF 38'866.- pour la réfection de la route d'accès à la déchetterie et de la clôture n'est pas dans le budget.

La Municipalité a profité des travaux de la caserne et des entreprises sur place pour faire cet aménagement. S'agissant d'un service autofinancé, ces coûts ont pu être financés par les taxes.

2.5. Bâtiments divers :

Concernant l'entretien des divers bâtiments communaux, des différences entre le budget et les comptes sont à noter, en plus ou en moins, en particulier sur les bâtiments de Montherod. Ces différences s'expliquent par l'ancienne comptabilisation qui ne différenciait pas les bâtiments, tout étant en un seul bloc. Plusieurs exercices seront nécessaires afin d'ajuster les charges.

Gestion des bâtiments communaux :

La Commune fait appel à des gérances professionnelles pour la gestion de certains de ses bâtiments (décompte chauffage, entretien courant etc.). Les compétences de ces entreprises en matière de droit du bail (litige, états des lieux, décomptes chauffage, notifications diverses, etc.) sont un avantage certain. Ces entreprises sont rétribuées à raison de 4,75% des loyers (taux d'usage).

NB : La commune met en location 39 appartements, 4 locaux commerciaux, 3 auberges et la buvette de la piscine.

Les 3 auberges ainsi que la buvette de la piscine sont au bénéfice de 4 baux différents et de systèmes de loyers différents. La Commune a mandaté une entreprise conseil pour faire une évaluation et pouvoir mettre à niveau les baux afin d'avoir un système clair et équitable entre les 4 établissements.

2.6. Caserne et panneaux solaires :

Dans les comptes 2022 n'apparaît pas la location du toit pour les panneaux solaires (CHF 1'500.-/annuel). Ces panneaux ne sont entrés en fonction qu'en tout début 2023. Ce montant apparaîtra dans les comptes 2023.

La consommation d'électricité à la caserne à Chetry présente une grande différence par rapport au budget (+ 25%). La Municipalité a procédé à des contrôles et aux réajustements d'usage dans un bâtiment neuf quant à la consommation d'électricité afin de diminuer drastiquement la facture.

2.7. Cte 3185.02 – Honoraires saisies informatiques SIT :

Le montant de ce poste est en baisse par rapport aux comptes 2021. Les explications sont les suivantes :

- En 2021, il y a eu beaucoup de frais liés à l'intégration du territoire de Montherod.
- En 2022, de nombreuses recherches faites sur le terrain par le Service technique. (NB : en 2023 les frais de mise à jour du SIT tomberont)
- Une facture de géomètre concernant 2022 n'a pas été comptabilisée (env. CHF 20'000.-) car non reçue. Elle le sera sur 2023.

2.8. Gaz – Généralités

La commune achète le gaz aux SIL (Services Industriels de Lausanne).

Depuis plusieurs années env. 50% du gaz est remis dans le circuit et vendu à Valgaz. Cette opération (comptes 830.3122.01 et 830.4351.02 - achat et vente gaz Valgaz) est neutre dans les comptes.

Les factures SIL se composent ainsi :

Distribution gaz : kWh Valgaz + Aubonne + Clients éligibles

Fourniture gaz : kWh Valgaz + Aubonne

Le sous-total énergie se fait uniquement sur la fourniture, il en est de même pour les redevances et taxes.

L'utilisation du réseau (timbre en amont) se fait sur la distribution.

L'achat de gaz (compte 830.3122.00) est revendu aux consommateurs sous le cte 830.4351.01. Les frais d'investissements (amortissement et intérêts – entretien du réseau) sont pris en compte pour l'établissement du tarif client. Tous ces frais sont intégrés dans le timbre local et font l'objet d'une validation par l'instance réglementaire pour la certification NEMO.

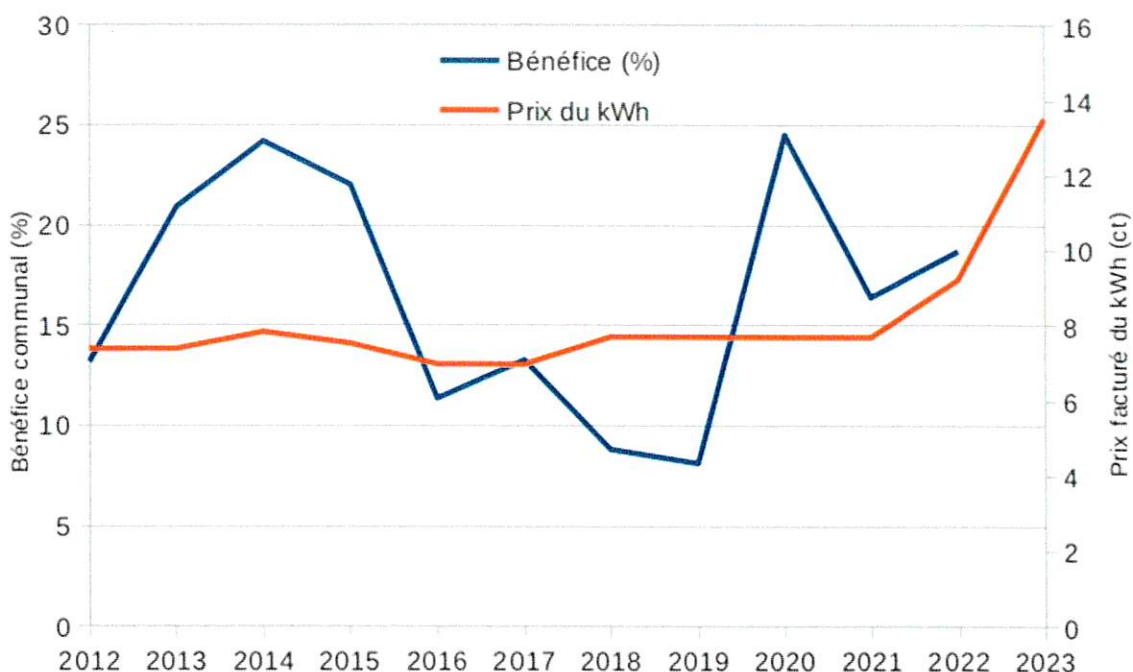
Comme présenté lors d'un précédent conseil, il faut également tenir compte de la part variable du prix du gaz, le décompte final arrive en juillet/août. Cette part variable ne dépasse généralement pas 20% des acomptes déjà payés (volume). (Pour information, en 2021, un montant de CHF 15'000.- a été restitué en faveur de la Commune).

Vous trouverez ci-dessous le graphique et le récapitulatif concernant le compte 830 (service du gaz) sur les 10 dernières années, ainsi que le prix du gaz facturé au consommateur.

Compte 830 – Service du gaz - Résultats

	Charges	Revenus	Résultats	%	Prix client
2012	3'577'175.-	4'047'425.-	470'250.-	+13,14%	7,36 ct/kWh
2013	3'621'741.-	4'378'404.-	756'663.-	+20,89%	7,36 ct
2014	3'659'528.-	4'544'656.-	885'128.-	+ 24,18%	7,81 ct
2015	3'809'078.-	4'647'745.-	838'667.-	+ 22,01%	7,50 ct
					<i>Dès 2016 - Prix client taxes diverses et Co2 incluses</i>
2016	3'798'213.-	4'229'220.-	431'007.-	+ 11,34%	6,957 ct
2017	3'720'634.-	4'213'597.-	492 '963.-	+ 13,25%	6,944 ct
2018	4'363'407.-	4'751'107.-	387'700.-	+8,8%	7,6735 ct
2019	4'540'425.-	4'908'451.-	368'026.-	+ 8,1%	7,6735 ct
2020	3'224'825.-	4'015'048.-	790'223.-	+ 24,5%	7,67 ct
2021	3'925'064.-	4'568'054.-	642'990.-	+ 16,38%	7,67 ct
2022	3'834 '504.-	4'552'680.-	718'176.-	+ 18,7%	9,2ct / 10,1374 ct
2023 prévu					13,5 ct /kWh

Compte gaz : Bénéfice communal et prix facturé du kWh



La CoFin relève que le prix du gaz est certes volatil et que le consommateur peut parfois se liquéfier face à son augmentation.

Au vu de l'évolution sur les 10 dernières années, on observe que le prix du gaz dépend de différents facteurs comme la situation géopolitique, les marchés financiers, ainsi que la consommation (volume).

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES – PREAVIS 6/23 – COMPTES 2022

Néanmoins, constatation est faite que les résultats positifs engendrés par la vente du gaz sur la Commune sont en augmentation. A la question de savoir si le consommateur aubonnois paie son gaz trop cher, la réponse n'est pas évidente. La CoFin relève que les bénéfices engendrés par la vente du gaz sont une manne importante et non négligeable pour la Commune.

Le consommateur est appelé à faire des économies dans sa consommation pour des raisons aussi diverses que les risques de rupture d'approvisionnement, d'économie d'énergie et de réchauffement climatique (énergie fossile).

En 2022, une diminution de la consommation est constatée (voir tableau en annexe évolution achat gaz).

La situation financière de la Commune est bonne, voire très bonne. En ces temps d'inflation, d'incertitudes et de demandes d'économie d'énergie, la CoFin s'est posé la question de savoir dans quelle mesure ces bénéfices engendrés par la vente du gaz étaient judicieux ou raisonnables.

La CoFin est arrivée à la conclusion que la Municipalité doit certes défendre les intérêts de la Commune mais également ceux de ses citoyens consommateurs et mesurer les gains de ce chapitre, afin de ne pas en faire un « impôt supplémentaire ».

VCEU :

Le bénéfice sur le chapitre du gaz doit rester raisonnable et mesuré. La Municipalité veille à plafonner le bénéfice du compte 830 (service du gaz) à 12 % et seuls les amortissements nécessaires et obligatoires seront effectués. Le surplus constaté après réception du décompte final, sera restitué au consommateur.

3. Conclusion

Les très bons résultats de cette année 2022 ont permis entre autres d'attribuer 1 Million à un nouveau fond de réserve (efficacité énergétique des bâtiments), somme non négligeable. Ces bons résultats, au dessus des espérances, augurent une bonne situation pour les investissements futurs.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les comptes 2022.

Pour la Commission des finances
Rapporteur :

Valérie André

Aubonne, 14 juin 2023

Annexe ment.

ACHAT DE GAZ

Distribution

	2018	2019	2020	2021	2022
janvier	8 020 862	11 987 061	7 392 071	11 398 443	11 620 737
février	9 908 771	6 445 504	8 611 234	8 412 610	8 911 739
mars	9 523 488	6 757 952	8 581 436	8 347 473	7 437 851
avril	3 672 391	6 042 085	4 345 758	6 430 609	5 816 940
mai	3 457 869	5 114 079	3 094 626	7 774 071	3 165 396
juin	2 755 773	2 669 501	3 212 920	2 579 725	2 447 462
juillet	2 413 382	2 123 469	2 356 248	2 892 820	1 876 915
août	2 233 900	2 366 466	2 428 461	2 961 441	2 019 826
septembre	2 527 516	2 982 970	3 221 612	3 602 372	2 967 890
octobre	4 803 214	4 759 897	5 845 585	5 398 920	3 532 641
novembre	8 211 099	7 228 775	7 545 496	9 081 029	5 987 925
décembre	9 351 430	12 154 267	9 911 470	10 969 419	8 328 223
	66 879 695	70 632 026	66 546 917	79 848 932	64 113 545

Evolution achat gaz

